

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation : 02/10/2024  
Secrétaire de séance : Yves MOCELLIN

**L'an deux mille vingt-quatre et le 08 Octobre**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absent** : BATTARD Patrick (procuration de vote).

**N° 42-2024 : Acquisitions amiables de terrains dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée du Pognient.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation de la traversée du Pognient. Des offres amiables ont été faites aux propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Les propriétaires des parcelles désignées ci-dessous ont accepté l'offre de la commune :

Section	Parcelles	Nom du ou des propriétaires	Surface m <sup>2</sup>	Prix unitaire €
B	830	BATTARD Patrick	64.00	1.20 €
B	831	REYMOND Stéphane LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER FEDE. FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	4437.00	1.20 €
B	837	PACHOUD Jean Noël SOUDIN Lisiane GAUTIER Joëlle PACHOUD Philippe	14.00	1.20 €
B	838	(Usu F) CROCHON Huguette (Nu Pro) CROCHON Fabrice (Nu Pro) CROCHON Pascal	11.00	1.20 €
B	839	CARRON Marie Pierre BERTHIER Jean Marc	12.00	1.20 €
B	840	(Nu Pro) PORRAL Jeannine (Usu F) HYVERT Maryse (Nu Pro) MARESCHAL Josiane (Nu Pro) HYVERT Dominique (Nu Pro) VIDAL Carole	4.00	1.20 €
B	1384	DUIN Mehdi FIGLIUZZI Aurélie	2.00	1.20 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal que ces acquisitions soient régularisées par un acte établi en la forme administrative, les frais de rédaction de l'acte et de géomètre sont à la charge de la Commune.

En outre, et conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales, Mme le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur MOLLARD André, 1er Adjoint au Maire, représente la Commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition par la commune des parcelles sus-désignées,
- Décide de procéder à l'acquisition des parcelles sus-désignées par un acte établi en la forme administrative, les frais de géomètre, de publicité et d'acte étant à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur MOLLARD André, 1er Adjoint au Maire, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 08 Octobre 2024.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER

Secrétaire de séance,  
Yves MOCELLIN

